

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, PH ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 40  
Procurations : 4  
Votants : 44  
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

**Secrétaire de séance** : Joël BOYER

**Absents** : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON.

**Objet** : Modification du règlement intérieur de la crèche intercommunale les « Mini-Pouces ».

Le dernier règlement de fonctionnement de la crèche des Mini-Pouces date du 22 octobre 2019.

Depuis le 01 janvier 2020, la CNAF fournit un document servant cadre de référence à destination des gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant pour la création ou la modification de leur Règlement de fonctionnement. Il a été élaboré dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ce nouveau règlement est bien plus dense que les précédents car la CNAF demande d'y intégrer de nouveaux éléments. Le document comprend donc désormais :

- Présentation de la collectivité gestionnaire ;
  - Présentation succincte de l'EPCI et de la compétence petite enfance (0-6 ans) et des actions assurées à travers cette compétence (PIAPE, LAEP, Ludothèque et RPE)
  - Budget de fonctionnement de l'EAJE
  - Assurance souscrite et N° d'assuré
- Caractéristiques de l'EAJE : capacité d'accueil, horaires d'ouverture, fermetures annuelles ;
- Modalités d'admission, d'inscription et de départ définitif (âge des enfants, gestion des inscriptions par le guichet unique, dossier d'inscription et documents à fournir, contrats d'accueils, amplitudes journalières, rupture anticipée du contrat d'accueil)

Détail de l'ensemble des types d'accueil (réguliers, réguliers atypiques, occasionnels, accueil d'urgence, places AVIP) ;

- Organigramme de l'équipe pluridisciplinaire et description des fonctions du personnel;
- Description détaillée du quotidien de l'enfant au sein de l'EAJE (adaptation, constitution du trousseau, hygiène, alimentation, sommeil, sécurité) et du fonctionnement de la référence (un adulte professionnel référent par enfant) ;

- Suivi et protection sanitaire de l'enfant en lien avec les nouvelles normes de la loi Norma : visite médicale d'admission, rôle de l'infirmière puéricultrice, accueil en cas de problèmes de santé au domicile / au sein de l'EAJE
- Détail de la participation financière des parents et des différents types de contrats d'accueil : participation financière en fonction des différents contrats, application du taux d'effort, facturation.
- Place des parents dans l'accueil des enfants, participation des parents à la vie de la crèche et relations avec les familles ;
- Acceptation du règlement : signature de la famille.

C'est aussi l'occasion de rajouter des éléments de fonctionnement de la crèche :

- La notion d'accueil d'enfants en place AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) qui est en cours depuis septembre 2021 ;
- La fourniture d'un formulaire de désaccord à remplir en pièce annexe si la famille ne veut pas que soient transmises des données à caractère personnel à la CNAF pour des données statistiques (enquête FILOUÉ) afin de réaliser une enquête nationale sur les familles
- La mise en place du prélèvement automatique (qui reste cependant non-obligatoire)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- **D'approuver** la modification du règlement de fonctionnement de la crèche intercommunale les « Mini-Pouces » telle que proposée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 16 mars 2022  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220315-DEL15032022-23-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2022  
Date de réception préfecture : 18/03/2022